ART. PREMIER N° 917

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT** 

N º 917

présenté par M. Bazin

## **ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 47 par les mots :

« et sur l'impact budgétaire de l'assistance médicale à la procréation élargie sans critère médical aux couples hommes-femmes, aux couples de femmes et aux femmes seules. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte de maîtrise des dépenses de santé et au moment où des listes entières de médicaments sont retirées de la prise en charge, il est nécessaire de connaître le coût de l'AMP appliquée selon les nouvelles dispositions.